

**Séance ordinaire du 19 septembre 2023  
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

**Délibération n°19092023D07**

**Objet : Finances – Réitération d’une garantie d’emprunt**

Date de la convocation et de l’affichage : le 13 septembre 2023  
 Nombre de conseillers en exercice : 29  
 Nombre de conseillers présents : 23  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de conseillers présents n’ayant pas pris part au vote : 0  
 Nombre de votants : 28  
 Pour : 28  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le 19 septembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET		X		Patrick CHAPUIS
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Aly DIARRA	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Christine CARREL		X		Franck VILLAND
Roger BILLARD			X	
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI	X			

Accusé de réception en préfecture  
 073-200083681-20230919-19092023D07-DE  
 Date de réception préfecture : 21/09/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Sarah HENICKE	X			
Mylène AVILA	X			
Jean-Luc PLAGNOL	X			
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI		X		Yves GOAËR
Elodie DA SILVA		X		Francine BORDON
Yves GOAËR	X			

A été nommée secrétaire de séance : Séverine DEBERNARDI

-----

**Rapporteur** : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des finances, de l'enfance et de la jeunesse,

**Exposé des motifs :**

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit privé ou public pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moins élevé.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La garantie d'emprunt n'a pas à être provisionnée par la collectivité.

Par délibération du 19/12/2011, le conseil municipal de Les Marches a accordé une garantie d'emprunt à l'EHPAD Foyer Notre-Dame pour le financement des travaux de restructuration et d'extension de la maison de retraite. Le montant initial de l'emprunt souscrit s'élevait à 4 000 000 euros, garanti à hauteur de 85% par le Département de la Savoie et à hauteur de 15% par la commune de Les Marches.

Le Foyer Notre-Dame est un EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), propriété de la Congrégation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul, et géré aujourd'hui par l'Association Itinova.

Itinova a renégocié l'emprunt initial auprès du Crédit Coopératif afin de bénéficier de conditions plus avantageuses. L'encours de ce prêt à taux variable (taux du Livret A + 1,07 %) a été renégocié par un nouveau prêt à taux fixe (1,35 %), sur 10 ans, soit une durée diminuée de 3 ans. L'économie réalisée sur la charge d'intérêts est estimée à 106 000 €, indemnité de remboursement comprise. Le réaménagement a pris effet à la date de signature du contrat de prêt, soit le 21 /09/2022.

Le Département de la Savoie a réitéré sa garantie d'emprunt le 7/7/2023.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

	Prêt n° J4561407
Montant	2 704 486 €
Durée	10 ans
Taux d'intérêt annuel fixe	1,35 %
Type d'échéance	trimestrielle, constante
Montant de l'échéance	72 392,48 €
Frais de dossier	4 056 €

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230919-19092023D07-DE  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Vu les articles L 2252-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération de la Commission permanente du Département de la Savoie en date du 7 juillet 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** sa garantie d'emprunt à hauteur de 15% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 704 486 € contracté par l'association ITINOVA auprès du Crédit Coopératif, et destiné au rachat du prêt n0070620C précédemment consenti par le Crédit Coopératif pour financer l'extension et la rénovation de l'EHPAD « Foyer Notre Dame »
- **PRECISE** que la garantie de la commune de Porte-de-Savoie est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte, à hauteur de 15%, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'association ITINOVA dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de cet emprunt.
- **AUTORISE** le Maire à signer, en tant que garant, tout document rendu nécessaire par la mise en œuvre de cette décision.

---

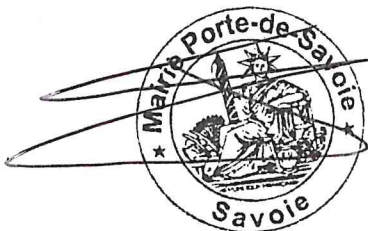
Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 19 septembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 25 septembre 2023

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 25 septembre 2023.

Le Maire,  
Franck VILLAND

La secrétaire de séance,  
Séverine DEBERNARDI



Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230919-19092023D07-DE  
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Accusé de réception en préfecture  
073-200083681-20230919-19092023D07-DE  
Date de réception préfecture : 21/09/2023